



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 décembre 2007
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2008

29 janvier-1^{er} février 2008

Point 8 d) de l'ordre du jour provisoire*

Programmes multinationaux**

Résumé

Par suite de l'harmonisation des budgets du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), les propositions relatives à l'ancienne catégorie 4 (activités de sensibilisation et de développement des programmes pour le siège et les bureaux régionaux) sont présentées séparément du budget d'appui (E/ICEF/2008/AB/L.1).

Le présent document contient des recommandations pour l'affectation de fonds d'un montant total de 28 750 000 dollars au titre des ressources ordinaires et de 456 826 000 dollars au titre des autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, aux activités de sensibilisation et de développement des programmes pour l'exercice biennal 2008-2009 pour : a) le siège; b) les bureaux régionaux; et c) les programmes multinationaux.

Le Conseil d'administration est invité à adopter les projets de décision qui figurent aux paragraphes 47 et 48.

* E/ICEF/2008/1.

** La présentation du document a été retardée par les consultations internes qu'il a fallu tenir.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Budget-programme du siège	5–26	4
III. Budget-programme des bureaux régionaux	27–44	11
A. Afrique de l’Est et Afrique australe	29	12
B. Afrique de l’Ouest et Afrique centrale	30	13
C. Amériques et Caraïbes	31–32	13
D. Asie de l’Est et Pacifique	33	14
E. Asie du Sud	34–35	15
F. Moyen-Orient et Afrique du Nord	36	15
G. Europe centrale et orientale et Communauté d’États indépendants	37–44	16
IV. Programmes multinationaux	45–46	17
V. Projets de décision	47–48	18
Tableaux		
1. Budget du siège pour les activités de sensibilisation et de développement des programmes		4
2. Budget relatif aux activités de plaidoyer et d’élaboration des programmes pour les bureaux régionaux		12
3. Programmes multinationaux		17

I. Introduction

1. On trouvera exposées dans le présent document, en vue de leur approbation, les prévisions budgétaires pour les programmes à financer au moyen des ressources ordinaires et des autres ressources pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant : a) le siège; b) les bureaux régionaux; et c) les programmes multinationaux. Par suite de l'harmonisation des budgets de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP, les propositions relatives à l'ancienne catégorie 4 (activités de sensibilisation et de développement des programmes pour le siège et les bureaux régionaux) sont présentées séparément du budget d'appui (E/ICEF/2008/AB/L.1), conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

2. Les crédits alloués au titre des ressources ordinaires et des autres ressources concernent avant tout les services du siège et les bureaux régionaux qui sont en mesure d'appuyer directement la réalisation des objectifs du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2009 (E/ICEF/2005/11) et de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces crédits représentent moins de 3 % des ressources allouées chaque année au titre des ressources ordinaires aux programmes de pays et 11 % des crédits alloués au titre des autres ressources en 2006-2007. Les ressources ordinaires et les autres ressources sont principalement affectées aux programmes de pays approuvés par le Conseil d'administration.

3. L'UNICEF propose de continuer de plafonner les autres ressources affectées aux programmes multinationaux de façon telle que l'organisation puisse accepter des contributions qui ne correspondent pas parfaitement aux plafonds prévus pour les autres ressources affectées aux bureaux de pays, aux bureaux régionaux et au siège. L'objectif premier est de permettre à l'UNICEF de répondre à des situations nouvelles touchant les enfants à mesure qu'elles se présentent aux niveaux régional, multinational, national et, à titre exceptionnel, mondial, en plus des programmes relevant des plafonds approuvés pour des programmes de pays particuliers.

4. Ce document présente le budget-programme pour le siège de l'UNICEF, les sept bureaux régionaux et six programmes dits multinationaux pour l'exercice biennal 2008-2009. Les ressources ordinaires et les autres ressources concernées permettront à ces entités de mieux appuyer les buts et objectifs fixés dans les cinq domaines d'intervention prioritaires du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009, à savoir : survie et développement du jeune enfant; éducation de base et égalité des sexes; les enfants et le VIH/sida; protection de l'enfant contre la violence, l'exploitation et la maltraitance; et activités de sensibilisation et partenariats en faveur de la réalisation des droits de l'enfant. Il est proposé d'allouer un montant total de 28 750 000 dollars au titre des ressources ordinaires et un plafond de 456 826 000 dollars au titre des autres ressources, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins spéciales, aux activités de sensibilisation et de développement des programmes menées pendant l'exercice biennal 2008-2009 : a) au siège; b) dans les bureaux régionaux; et c) dans le cadre de programmes multinationaux.

II. Budget-programme du siège

5. Le projet de budget-programme pour le siège vise à appuyer l'élaboration de politiques et de directives internes pour les programmes, la mise en place de stratégies de communication et le développement des activités de sensibilisation à l'échelle mondiale, ainsi que l'évaluation de l'exécution des programmes. Il doit également permettre de renforcer les capacités du personnel et d'améliorer les systèmes de gestion des programmes et les systèmes informatiques.

6. Le projet de budget prévoit l'allocation de ressources ordinaires d'un montant de 19,9 millions de dollars et le plafonnement des autres ressources à hauteur de 134,2 millions de dollars pour les activités de sensibilisation et de développement des programmes des bureaux du siège pour l'exercice biennal 2008-2009, comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1

Budget du siège pour les activités de sensibilisation et de développement des programmes

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	<i>Crédits approuvés 2006-2007</i>	<i>Crédits proposés 2008-2009</i>	<i>Plafond approuvé 2006-2007</i>	<i>Plafond proposé 2008-2009</i>
Division/service du siège				
Programmes	5 070	4 100	44 000	45 000
Politiques et pratiques	2 970	3 650	15 000	25 500
Bureau des programmes d'urgence	1 050	1 050	21 000	25 000
Communication	4 760	5 700	7 000	7 500
Bureau de l'évaluation	890	1 900	5 000	7 500
Collecte de fonds et partenariats privés (Genève, New York)	1 200*	600**	700	1 200**
Alliances avec le public et mobilisation des ressources (New York, Bruxelles et Tokyo)	100	100***	–	500***
Solutions et services informatiques	–	–	2 000	2 000
Bureau du Directeur général	600	600	–	5 000
Ressources humaines	–	–	7 000	5 000
Bureau de la recherche	–	1 200	–	–
Division des approvisionnements	800	1 000	10 000	10 000
Total	17 440	19 900	111 700	134 200

* 600 000 dollars pour le Bureau des partenariats publics et 600 000 dollars pour le Bureau régional pour l'Europe (Genève) pour l'exercice 2006-2007.

** Le Bureau des partenariats publics a été incorporé dans l'entité « Collecte de fonds et partenariats privés » pour l'exercice 2008-2009.

***Crédits proposés pour le Bureau régional pour l'Europe (Bruxelles), lequel a été incorporé dans l'entité « Alliances avec le public et mobilisation des ressources » pour l'exercice 2008-2009.

7. Une part importante du budget proposé pour les activités de sensibilisation et de développement des programmes doit servir à financer des approches collaboratives dans les domaines techniques des programmes et entre ces domaines, compte tenu des priorités de l'organisation. Le budget servira notamment : au financement conjoint des programmes de partenariat; à l'élaboration et à la publication de documents sur l'expérience tirée de l'exécution des programmes et de documents directifs; au recensement et à l'évaluation des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques et à la réalisation de travaux de recherche et d'études dans des domaines clefs pour les enfants et les femmes; et à la diffusion des connaissances permettant d'améliorer le bien-être des enfants. On trouvera dans les paragraphes ci-après des indications concernant les activités de sensibilisation et de développement des programmes prévues pour l'exercice 2008-2009 par les 12 services du siège concernés. Des informations plus détaillées sont disponibles sur demande.

8. **Programmes.** La nouvelle entité chargée des programmes, qui fait partie du Groupe des programmes, s'articule autour des quatre domaines d'intervention suivants :

a) *Domaine d'intervention 1 (Survie, croissance et développement)* : dans les situations ordinaires, comme dans les situations d'urgence ou de transition, fourniture d'un appui aux programmes essentiels dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, aux activités dans des domaines nouveaux tels que l'environnement et à la prise en charge maternelle et infantile au niveau de la famille, de la communauté, des prestataires de services et de la définition des politiques;

b) *Domaine d'intervention 2 (Qualité de l'enseignement et égalité des sexes)* : amélioration de l'éveil en vue de la scolarisation; amélioration de l'accès à l'éducation et des taux de rétention et d'achèvement scolaires, en particulier chez les filles; amélioration de la qualité de l'enseignement; réduction des risques et éducation dans les situations d'urgence et poursuite du rôle moteur de l'UNICEF dans l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles;

c) *Domaine d'intervention 3 (VIH/sida)* : renforcement des soins et des services pour les enfants rendus orphelins et vulnérables par le VIH/sida, promotion de l'accès des enfants et des femmes aux traitements et prévention de l'infection chez les enfants et les adolescents; et poursuite de la participation dynamique de l'UNICEF au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida;

d) *Domaine d'intervention 4 (Protection de l'enfant)* : renforcement des conditions de sécurité dans les pays ainsi que des capacités et de l'action des pays en matière de protection de l'enfant contre la violence, l'exploitation, la maltraitance, le délaissement et les effets des conflits.

9. Ce remaniement suppose des changements stratégiques visant à mieux cibler les programmes, à affirmer le rôle de l'UNICEF comme principale source mondiale de savoirs sur les questions ayant trait aux enfants et à mettre en place une gestion axée sur les résultats. L'objectif global est d'appuyer, en coopération avec les bureaux régionaux, les groupes élargis et les autres bureaux, l'intensification des programmes nationaux visant à atteindre les objectifs du plan stratégique à moyen terme et contribuant à la réalisation, à plus long terme, des objectifs du Millénaire pour le développement. Le projet de budget prévoit l'allocation de crédits d'un

montant de 4,1 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et un plafond de 45 millions de dollars pour les autres ressources.

10. L'ensemble des domaines d'intervention, y compris les domaines transversaux, ont été réorganisés par service. Les services chargés de l'intensification viendront renforcer l'action menée dans les domaines suivants : a) les groupes élargis visant à organiser et appuyer les besoins en matière d'expertise technique; b) les échanges de connaissances à l'échelle interrégionale; c) l'assistance technique et, en coopération avec les bureaux régionaux, la mise en place d'une structure unique d'appui aux pays; et d) les capacités et les priorités relatives aux situations d'urgence, aux groupes et aux programmes de relèvement. Les services chargés des politiques, des données et des partenariats auront pour tâches : a) de fournir des conseils techniques aux groupes élargis, sur la base de données fiables; b) d'identifier et d'utiliser des politiques et des données ciblées lorsque les autres acteurs ne réagissent pas ou qu'il existe des lacunes dans la protection des enfants; et c) d'accroître la visibilité de l'UNICEF en tant que pôle de réflexion dans chaque domaine d'intervention. L'analyse, le suivi et la présentation de l'exécution des programmes sont prévus, en partenariat avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres acteurs afin de favoriser la conception et l'exécution rationnelles des programmes. Les services chargés de la planification, du suivi et de l'optimisation travailleront avec d'autres entités afin de renforcer : a) la programmation fondée sur des faits concrets, aux fins de l'élaboration d'outils de programmation du lancement des opérations à l'aide de données et d'expériences vérifiées, et l'évaluation chiffrée de ces interventions; b) la capacité d'évaluation de la programmation, afin de mesurer les progrès accomplis et de promouvoir les bonnes pratiques dans le cadre de nouveaux réseaux de connaissances; et c) le financement à l'échelle mondiale de chaque domaine d'intervention prioritaire et la levée de fonds pour les questions touchant spécialement les enfants.

11. **Politiques et pratiques.** Le plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009 définit les principales orientations stratégiques de l'UNICEF en mettant l'accent sur les points suivants : la capacité de l'organisation de promouvoir des politiques favorables aux enfants grâce à l'analyse de données concrètes; l'amélioration de la gestion des connaissances; l'optimisation de l'usage stratégique des ressources et des interventions en faveur des enfants grâce à des partenariats; et l'application plus rigoureuse de l'approche axée sur les résultats pour la planification, la gestion et la coopération à l'appui des objectifs relatifs aux enfants et des engagements pris par les pays en faveur des droits de l'enfant. Le plan stratégique à moyen terme confirme également l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme en matière de programmation, ainsi que l'importance accordée à la promotion de l'égalité des sexes.

12. La nouvelle entité chargée des politiques et des pratiques assurera la direction et la coordination à l'échelle de l'organisation dans ces domaines, en tirant parti des résultats déjà obtenus au cours des deux premières années du plan stratégique à moyen terme. En collaboration étroite avec les bureaux régionaux et de pays, l'entité sera chargée des tâches suivantes : élaborer des systèmes, des outils et des formations améliorés et mettre en œuvre d'autres initiatives pour mieux cibler les programmes et les stratégies; veiller à ce que la coopération opérationnelle produise des résultats de qualité, de façon à contribuer à la cohérence à l'action menée par les Nations Unies; mieux affirmer le rôle de l'UNICEF comme principale source mondiale de savoirs sur les questions ayant trait aux enfants; veiller à ce que les

activités de sensibilisation et les partenariats en faveur des enfants soient fondés sur des faits et des analyses fiables; et renforcer le suivi des résultats de l'organisation. Ces efforts seront étroitement alignés sur les activités renforcées de recherche et sur les objectifs énoncés dans le plan stratégique à moyen terme.

13. Les activités relevant des politiques et des pratiques, qui sont étroitement imbriquées, sont à l'image du rôle de spécialiste, de partenaire privilégié et de chef de file que joue l'UNICEF à l'échelle mondiale en matière de promotion de changements et de résultats durables dans l'intérêt des enfants. Le financement des domaines indiqués ci-après sera assuré au moyen de ressources ordinaires, à hauteur de 3 650 000 dollars, et d'autres ressources, dont le montant sera plafonné à 25,5 millions de dollars : a) collecte et analyse de données, afin de faire face à la multiplication des enquêtes en grappes à indicateurs multiples et d'appuyer plus généralement les systèmes de données de l'Organisation des Nations Unies et le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement; b) activités de communication visant à provoquer une modification des comportements et des changements sociaux, notamment en jouant le rôle de chef de file, en élaborant des directives d'ordre général et technique, en assurant la gestion des connaissances et en animant des réseaux; et renforcement des capacités et suivi et évaluation, notamment dans le cadre de la programmation conjointe à l'échelle du système des Nations Unies; c) développement et participation des adolescents, notamment promotion de la participation réelle des adolescents aux activités menées dans tous les domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme, aux activités de sensibilisation à l'échelle mondiale et aux activités menées localement, et atténuation des effets des situations d'urgence ou de transition sur les jeunes; d) gestion de l'information et des connaissances, avec notamment l'élargissement des activités de recensement des connaissances ayant trait aux enfants, sur la base d'évaluations, d'enseignements tirés de l'expérience et d'un appui aux réseaux de partage des connaissances entre praticiens; systèmes de gestion de données et de documents; et élaboration d'outils sur le Web; e) planification, politiques et orientations, notamment l'analyse de l'exécution des programmes dans l'ensemble des régions, dans le cadre du suivi global du plan stratégique à moyen terme et des rapports y relatifs; examen et mise à jour du plan stratégique à moyen terme; et renforcement des directives, systèmes et outils servant au suivi des résultats et au contrôle de la qualité des programmes dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats appliquée à la programmation de l'UNICEF et des Nations Unies; f) égalité des sexes et droits, notamment prestation de conseils en matière de réforme législative et application d'approches fondées sur l'égalité des sexes et les droits fondamentaux dans un contexte humanitaire; et renforcement de l'appui aux services extérieurs dans ces domaines, notamment dans le contexte des orientations stratégiques communes à l'ensemble du système des Nations Unies; et g) politiques sociales, analyses économiques et activités de sensibilisation, notamment réalisation d'analyses et présentation d'options fondées sur des faits concrets pour les questions prioritaires identifiées au titre du domaine d'intervention 5 du plan stratégique à moyen terme (par exemple, analyse de la pauvreté, budgétisation axée sur les enfants, réforme des politiques sociales et protection sociale); et renforcement de l'analyse des politiques et diffusion des conclusions en découlant dans l'ensemble des domaines d'intervention.

14. Divers projets d'investissement permettront d'apporter les améliorations nécessaires dans les domaines suivants : suivi et analyse des résultats de

l'organisation (notamment mise en place de systèmes d'information sur la gestion, d'un système de suivi des principaux indicateurs de succès et d'un tableau de bord); développement du système de bases de données DevInfo; et gestion des connaissances.

15. **Bureau des programmes d'urgence.** Le projet de budget prévoit un crédit de 1 050 000 dollars au titre des ressources ordinaires et un plafond de 25 millions de dollars pour les autres ressources. Le Bureau veille à ce que les interventions humanitaires de l'UNICEF soient opportunes, efficaces et fiables, à ce qu'elles soient conformes aux engagements fondamentaux de l'institution à l'égard des enfants en situation d'urgence et aux engagements interinstitutionnels et à ce qu'elles favorisent le relèvement après les crises. Il coordonne les travaux de manière à garantir que le rôle de l'UNICEF dans les situations d'urgence complexes ou les catastrophes naturelles soit bien défini, qu'il repose sur des politiques et orientations s'inspirant des normes internationales en matière de droit, de déontologie et de droits de l'homme ainsi que des situations nouvelles et que les moyens de l'UNICEF puissent être mobilisés à tous les niveaux. Le Bureau établit également des politiques, des procédures et des systèmes pour la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel et des biens de l'UNICEF et en assure le suivi; il garantit la continuité des opérations du Fonds en fournissant à tous ses bureaux les politiques, outils et systèmes nécessaires.

16. **Communication.** Selon le projet de budget, la Division de la communication recevra des ressources ordinaires d'un montant de 5,7 millions de dollars et un montant « autres ressources », dont le plafond a été fixé à 7,5 millions de dollars, pour l'appui aux activités de sensibilisation et de communication qui sont essentielles à la réalisation des objectifs du plan stratégique à moyen terme. Les fonctions de communication de l'UNICEF véhiculent l'image publique du Fonds et façonnent cette image aux yeux des intervenants dans les pays donateurs et les pays de programme. L'excellence en matière de communication s'impose pour préserver la crédibilité du Fonds, renforcer l'efficacité de son travail de sensibilisation, appuyer la programmation et faciliter la collecte de fonds et la conclusion de partenariats efficaces. La diffusion d'informations, l'accès à des contenus Internet de qualité, le plaidoyer en faveur des droits de l'enfant et la production de programmes de radio et de télévision de grande qualité sont nécessaires pour que les droits des enfants figurent au premier plan dans les programmes de développement du monde entier. La Division apportera un appui à la rédaction, l'édition, la traduction et l'impression des deux grandes publications de l'UNICEF, à savoir *La situation des enfants dans le monde* et le *Rapport annuel*. Elle apportera aussi aux unités administratives de l'UNICEF un appui technique dans les domaines suivants : élaboration de stratégies de communication; ciblage et évaluation des publics; renforcement des capacités de communication; services d'édition et de publication sur papier; diffusion de vidéos et de publications sur papier; traduction; conception graphique; conception de sites Web; production vidéo; développement de nouveaux médias; photographie; relations avec les médias; gestion des ambassadeurs itinérants de l'UNICEF; mise en place de partenariats pour la communication; et orientation, appui technique et soutien à la communication.

17. **Évaluation.** Selon le projet de budget, le Bureau de l'évaluation recevra des ressources ordinaires d'un montant de 1,9 million de dollars et un montant « autres ressources » dont le plafond a été fixé à 7,5 millions de dollars. Il collaborera avec le Bureau de la vérification interne des comptes à la conception et à la mise à l'essai

d'outils d'évaluation de l'efficacité des programmes; il appuiera les évaluations menées par les donateurs et les évaluations conjointes des activités de l'UNICEF et des activités conjointes liées aux Nations Unies, conformément à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et plus particulièrement l'évaluation de l'initiative « Unis dans l'action »; il mènera et appuiera également des évaluations des résultats, de l'optimisation des ressources et de la responsabilité en matière de gestion des programmes de relèvement après le tsunami; il appuiera les évaluations des programmes de pays; il mènera et appuiera les évaluations en temps réel opérées au cours d'interventions humanitaires; il réalisera des évaluations de l'efficacité institutionnelle de l'UNICEF conformément aux engagements énoncés dans le plan stratégique à moyen terme; et il renforcera les réseaux et les associations experts en la matière.

18. Le contrôle et la direction stratégique de la fonction d'évaluation seront également renforcés par l'élaboration d'une nouvelle politique d'évaluation exhaustive, par une nouvelle directive prévoyant un cadre de responsabilisation bien défini en matière d'évaluation et par le rapport biennal sur les fonctions d'évaluation qui doit être présenté au Conseil d'administration à la mi-2008.

19. Plusieurs décisions récentes du Conseil d'administration font de l'amélioration de la qualité de ses évaluations une priorité pour l'UNICEF. Il s'agira de recruter du personnel qualifié et de former le personnel déjà affecté au contrôle et à l'évaluation grâce à l'autoformation sur Internet et aux outils de formation à distance. Le service mondial d'assistance du Bureau de l'évaluation constituera un guichet unique donnant accès à des documents de référence essentiels, à des experts et à un réseau de praticiens. L'UNICEF continuera de jouer un rôle essentiel dans la professionnalisation des tâches d'évaluation au sein des Nations Unies, notamment grâce à la mise au point, par l'École des cadres du système des Nations Unies, d'une formation en la matière à l'échelle du système des Nations Unies.

20. **Collecte de fonds et partenariats privés.** Le bureau responsable de la collecte de fonds et des partenariats privés, qui vient d'être restructuré, sera composé de l'ancien Bureau régional de Genève, du Bureau des partenariats publics et de la Division du secteur privé. Cette structure intégrée permettra de mieux soutenir les comités nationaux pour l'UNICEF et les partenariats et de renforcer l'action du Fonds en matière de sensibilisation, de responsabilité sociale des entreprises, de partenariats avec la société civile et de relations avec les personnalités. Le projet de budget prévoit des ressources ordinaires d'un montant de 600 000 dollars et un plafond « autres ressources » de 1,2 million de dollars pour renforcer les partenariats et accroître et contrôler l'efficacité de l'action menée par l'UNICEF avec un large éventail d'organisations de la société civile.

21. **Alliances avec le public et mobilisation de ressources.** Le bureau chargé des alliances avec le public et de la mobilisation de ressources, récemment restructuré, dispose de bureaux à New York, Bruxelles et Tokyo afin d'aider l'UNICEF à mieux se positionner dans le secteur changeant de l'aide humanitaire. Conformément à la nouvelle stratégie concernant les alliances avec le public et la mobilisation des ressources, le bureau de Bruxelles a adopté, dans ses relations de partenaire important qu'est l'Union européenne, une approche plus ciblée de façon à instaurer et à assurer un dialogue fructueux sur les orientations du Fonds et la mobilisation de ressources avec l'Union européenne. À l'appui du domaine d'intervention 5 du plan stratégique à moyen terme, qui porte sur les activités de sensibilisation et les

partenariats en faveur des droits de l'enfant, le montant de 100 000 dollars alloué au titre des ressources ordinaires et les autres ressources, dont le plafond a été fixé à 500 000 dollars, seront affectés à des activités de sensibilisation faisant appel au savoir-faire normatif, sectoriel et technique de l'UNICEF, ainsi qu'à sa connaissance approfondie des pays, pour convaincre l'Union européenne d'adopter des politiques, d'élaborer des stratégies de pays et d'allouer des ressources en faveur des enfants.

22. **Solutions et services informatiques.** Il est proposé qu'au titre des autres ressources, le service responsable des solutions et services informatiques reçoive un montant dont le plafond a été fixé à 2 millions de dollars. Ce service a pour mission de veiller à ce que l'UNICEF dispose des moyens techniques nécessaires pour simplifier ses méthodes de travail et améliorer sa productivité, faciliter la mise en commun des informations, améliorer la sûreté et la sécurité du personnel sur le terrain et utiliser de nouvelles applications. Le financement servira à harmoniser les systèmes informatiques de l'UNICEF, dans l'esprit des efforts faits pour améliorer la cohérence du système des Nations Unies et d'autres initiatives prises par les organismes des Nations Unies pour simplifier leurs méthodes de travail, et à appuyer DevInfo en conjonction avec l'entité chargée des politiques et pratiques.

23. **Bureau du Directeur général.** Selon le projet de budget, le Bureau du Directeur général se verra allouer des ressources ordinaires d'un montant de 600 000 dollars au titre des autres ressources, un montant plafonné à 5 millions de dollars, qui serviront : à promouvoir la survie, l'épanouissement, la protection et le bien-être des enfants; à mobiliser la volonté politique au plus haut niveau afin de faire le nécessaire et, en particulier, de dégager des ressources pour obtenir des résultats concrets dans ces domaines; et à assurer la participation de la direction à des activités visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Sont également inclus les crédits nécessaires pour financer certaines innovations que le Groupe de la gestion du changement doit mettre en œuvre au cours de l'exercice biennal 2008-2009 et pour accroître la solidité, la cohérence et l'intégration des fonctions globales relatives aux stratégies et aux politiques concernant les ressources et leur répartition.

24. **Ressources humaines.** Le montant proposé au titre des autres ressources (dont le plafond a été fixé à 5 millions de dollars) permettra au groupe responsable des ressources humaines de poursuivre de manière intégrée la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen stratégique de la gestion des ressources humaines. Sur le plan stratégique, il s'agit de renforcer encore les ressources humaines du Fonds pour qu'il puisse atteindre ses objectifs. Le projet de mise en œuvre prévoit l'adoption de divers outils d'évaluation permettant de cerner les besoins futurs en personnel en tenant compte du développement des compétences du personnel, du recrutement de nouveaux talents et de la gestion de la relève. Le but est d'assurer l'intégration des initiatives et des interventions à diverses étapes afin d'optimiser les résultats. On s'emploiera également à accélérer les changements culturels conformément à l'étude de la structure administrative de façon à faciliter le recentrement stratégique indispensable sur une meilleure gestion des résultats. Pour ce faire, la gestion des ressources humaines sera restructurée et la prestation de services au personnel améliorée grâce à l'utilisation d'outils et d'installations plus

adaptés, compte tenu des observations des bénéficiaires, de l'harmonisation des politiques et de la simplification des méthodes de travail.

25. **Recherche.** Le projet de budget prévoit une allocation de 1,2 million de dollars au titre des ressources ordinaires. Le Bureau de la recherche assurera la direction du programme de recherche stratégique de l'UNICEF et aidera à diffuser et à appliquer les conclusions des recherches menées. Il travaillera de concert avec le bureau responsable des politiques et des pratiques, la division des programmes, les bureaux régionaux et de pays et d'autres composantes de l'organisme pour intensifier la production de nouvelles connaissances applicables à la programmation mondiale et aux activités de sensibilisation. Le Bureau supervisera les travaux du Centre de recherche Innocenti.

26. **Approvisionnements.** Le projet de budget prévoit un montant de 1 million de dollars au titre des ressources ordinaires et un plafond de 10 millions de dollars au titre des autres ressources. La fonction principale de la Division des approvisionnements consiste à fournir aux programmes les produits nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de ceux du plan stratégique à moyen terme, notamment des vaccins, des produits pharmaceutiques, des oligoéléments, des moustiquaires, du matériel éducatif et des services d'adduction d'eau et d'assainissement (particulièrement au niveau local). Au cours de l'exercice budgétaire 2008-2009, en étroite collaboration avec la Division des programmes et les bureaux extérieurs, le service responsable des approvisionnements mettra en place un système novateur pour repérer les nouveaux produits et nouvelles technologies dont les enfants pourraient bénéficier. Le développement des marchés et l'adoption des produits les plus prometteurs s'en trouveront facilités. Dans le cadre de cette stratégie d'innovation, il est proposé de créer un groupe consultatif – composé d'experts de haut niveau en recherche, en gestion des technologies et en innovation provenant de l'UNICEF ou des quatre coins du monde – qui participera à l'examen d'idées et de propositions visant à promouvoir les innovations technologiques au service du bien-être des enfants, notamment des plus défavorisés. Les sommes supplémentaires demandées au titre des ressources ordinaires serviront principalement à former le personnel de la Division et des bureaux extérieurs et à financer les partenariats constitués pour remédier à plusieurs problèmes globaux. Il s'agit notamment de la nécessité de maintenir des relations avec des fournisseurs de longue et de fraîche date pour stimuler une saine concurrence; de surmonter le manque d'efficacité résultant de la faiblesse des capacités de planification des approvisionnements; d'accroître les capacités en matière d'approvisionnement; et de remédier à des problèmes de qualité (notamment celui de la prolifération de médicaments de contrefaçon) ou liés à la distribution et à l'utilisation des produits.

III. Budget-programme des bureaux régionaux

27. Le budget-programme proposé pour les sept bureaux régionaux prévoit un montant de 8 850 000 dollars au titre des ressources ordinaires et un montant de 162 626 000 dollars au titre des autres ressources. Les bureaux régionaux jouent un rôle clef en guidant et en appuyant les bureaux de pays pour la formulation des programmes, l'établissement de partenariats et d'alliances, la réalisation d'activités de plaidoyer et d'autres opérations internes. On trouvera ci-après un aperçu des principales activités de plaidoyer et d'élaboration des programmes prévues par les

bureaux régionaux pour l'exercice 2008-2009. De plus amples informations sur ces plans peuvent être obtenues sur demande. Le plafond « autres ressources » pour chacun des bureaux régionaux a été fixé à un niveau qui concorde avec les contributions « autres ressources » effectivement reçues au cours des deux années écoulées et qui tient compte des plans de gestion des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 2008-2009.

28. Les bureaux régionaux exécuteront les programmes et les budgets pour l'exercice biennal 2008-2009 en fonction de leurs responsabilités et comme récapitulé dans le tableau 2 ci-après. Les bureaux régionaux de l'UNICEF fournissent aux bureaux de pays les services ci-après : direction régionale, contrôle et assurance de qualité, appui technique et renforcement des capacités et appui à la gestion des connaissances et aux partenariats régionaux stratégiques.

Tableau 2

Budget relatif aux activités de plaidoyer et d'élaboration des programmes pour les bureaux régionaux

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	<i>Montant approuvé 2006-2007</i>	<i>Montant proposé 2008-2009</i>	<i>Plafond approuvé 2006-2007</i>	<i>Plafond proposé 2008-2009</i>
Bureau régional				
Afrique de l'Est et Afrique australe	1 500	1 500	26 000	43 126
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	1 500	1 500	22 500	38 000
Amériques et Caraïbes	950	950	12 000	13 500
Asie de l'Est et Pacifique	950	1 500	15 000	30 000
Asie du Sud	950	950	10 500	13 500
Moyen-Orient et Afrique du Nord	950	950	8 500	10 500
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants	950	1 500	12 500	14 000
Total	7 750	8 850	107 000	162 626

A. Afrique de l'Est et Afrique australe

29. Avec les ressources ordinaires d'un montant de 1,5 million de dollars et le plafond « autres ressources » de 43 130 000 dollars proposés dans le budget-programme, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe aidera les bureaux de pays à mettre en œuvre les programmes visant les cinq domaines d'action privilégiés, l'accent devant être mis sur la lutte contre le VIH/sida et le paludisme et l'élaboration de plans de préparation aux situations d'urgence et d'intervention, ainsi que sur les enfants dans les conflits armés. Le Bureau vise, dans le contexte de la réforme de l'ONU, à renforcer l'appui à l'échelle du système à l'élaboration de stratégies de développement efficaces au moyen de stratégies de lutte contre la pauvreté, d'approches sectorielles et d'autres mécanismes novateurs.

B. Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

30. Le budget-programme proposé de 1,5 million de dollars au titre des ressources ordinaires et de 38 millions de dollars au titre des autres ressources permettra au Bureau pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale d'aider les bureaux de pays à mettre en œuvre les programmes visant les cinq domaines d'action privilégiés et à œuvrer en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En particulier, le Bureau contribuera à la réalisation de ces objectifs et de ceux du PSMT comme suit : a) dans l'esprit des conclusions de la réunion « All Africa », il aidera les 24 bureaux de pays à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, tels que la réduction de la mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans; b) grâce à une action conjointe de l'équipe régionale des Nations Unies et du Bureau régional et dans le cadre des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale, il s'efforcera de rassembler des ressources et d'appuyer les pays dans leurs efforts pour généraliser la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ainsi que les soins et traitements pédiatriques et pour assurer aux enfants affectés par le VIH/sida les soins et le soutien nécessaires; c) il cherchera à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 2 et 3 dans une région où près de la moitié des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés et où les inégalités entre garçons et filles persistent (cinq pays seulement ont atteint l'objectif en 2005), en établissant des alliances et en menant des activités de plaidoyer auprès des responsables politiques; d) il travaillera aux niveaux régional et sous-régional en étroite collaboration avec les réseaux, partenariats et autres structures de la société civile afin de mobiliser les pays et de les aider à assurer la protection des enfants, ainsi qu'à modifier leurs politiques et à améliorer le cadre juridique et les services concernant les enfants; e) il consolidera la base de données qualitatives et quantitatives sur les enfants pour faciliter la programmation et assurer la position du Bureau régional en tant qu'avocat autorisé de la cause des enfants au sein de l'Équipe de directeurs régionaux des Nations Unies, en collaboration avec des structures sous-régionales et régionales telles que la Commission économique des États d'Afrique de l'Ouest, l'Union du fleuve Mano et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'avec les réseaux de la société civile et le secteur privé; f) il cherchera à améliorer les compétences en matière de politiques sociales afin d'obtenir que des ressources soient consacrées aux enfants dans les budgets, les documents de planification (documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, approches sectorielles) et les politiques nationales; et g) il s'assurera que les enfants touchés par des catastrophes bénéficient de la protection, des soins et du soutien nécessaires en renforçant la capacité de réaction des bureaux de pays.

C. Amériques et Caraïbes

31. Le projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009 prévoit 950 000 dollars au titre des ressources ordinaires et un plafond « autres ressources » de 13,5 millions de dollars. Le programme du Bureau vise au premier chef à aider efficacement les bureaux de pays et les partenaires à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux du PSMT. L'une de ses principales fonctions consiste à améliorer la cohérence au sein du système en confiant la direction du soutien aux initiatives prises au niveau national à l'Équipe de directeurs régionaux, l'accent étant mis sur des interventions conjointes des diverses

organisations du système au niveau sous-national. Le but est de toucher au moins 25 % de toutes les municipalités (ou unités administratives sous-nationales équivalentes) de la région afin d'accélérer la réalisation des droits des enfants. Le centre régional des Nations Unies de Panama est une innovation importante qui facilitera la collaboration au sein du système des Nations Unies dans la mesure, en particulier, où il est prévu de créer un centre régional d'information qui donnera plus de visibilité aux questions relatives à l'enfance.

32. Grâce à ses activités de sensibilisation, de mobilisation et de soutien, aux partenariats mis en place à la création et à la diffusion de connaissances et à la collaboration Sud-Sud, et en mettant l'accent sur la responsabilité sociale des entreprises, le Bureau régional fera siennes les priorités identifiées par l'Équipe de gestion régionale pour la région. Dans cette optique, il a) fera pression sur les autorités pour qu'elles adoptent des politiques visant à réduire les disparités et l'exclusion dont souffrent tout particulièrement les femmes et les enfants autochtones ou d'ascendance africaine; b) suivra les résultats obtenus en se servant de données ventilées par zone, origine ethnique, sexe et niveau de pauvreté; c) œuvrera en faveur de la survie des enfants et de la réduction de la malnutrition chronique dans huit pays prioritaires; d) contribuera à réduire de moitié d'ici à 2010 le nombre d'enfants non inscrits à l'état civil et à réduire de manière tangible les actes de violence, sexuelle ou autre, dont sont victimes les enfants; e) aidera à améliorer la qualité de l'enseignement, y compris au niveau préscolaire et au niveau secondaire; et f) en matière de VIH/sida, contribuera à réduire de 25 % le pourcentage de personnes affectées par le VIH et à assurer l'accès de toutes les femmes enceintes affectées par le VIH à une thérapie antirétrovirale et celui de tous les enfants âgés de moins de 5 ans touchés par le VIH à des soins, des traitements et un soutien appropriés.

D. Asie de l'Est et Pacifique

33. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 prévoit 1,5 million de dollars au titre des ressources ordinaires et un plafond « autres ressources » de 30 millions de dollars pour le Bureau régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique. Le Bureau prévoit de réorienter ses activités pendant l'exercice 2008-2009 en mettant l'accent sur a) la représentation stratégique et les partenariats, notamment avec des organes intergouvernementaux régionaux, des bureaux régionaux d'autres organismes des Nations Unies et d'autres institutions régionales (Banque asiatique de développement, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique), notamment sur les questions relatives aux droits des enfants; b) la promotion des droits de l'enfant; c) l'assurance de qualité pour les programmes de pays et un suivi et une évaluation plus stratégiques et plus ciblés; et d) le contrôle de la gestion des bureaux de pays, axé sur l'évaluation des résultats par rapport aux indicateurs clefs du PSMT pour 2006-2009. Le nouveau Centre de services partagés, établi conjointement par le Bureau régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique et le Bureau régional pour l'Asie du Sud (voir par. 34), axera ses activités sur l'assistance technique aux bureaux de pays, précédemment assurée par le Bureau. Le Bureau a identifié plusieurs domaines d'intervention importants à l'appui des domaines d'action privilégiés du PSMT, à savoir : la représentation et le partenariat stratégiques, la communication et les activités de sensibilisation, la planification et le suivi, l'enseignement de base et

l'égalité entre les sexes, la protection des enfants, le VIH/sida et les enfants, la politique sociale et la préparation et la réaction aux situations d'urgence.

E. Asie du Sud

34. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 prévoit 950 000 dollars au titre des ressources ordinaires et un plafond « autres ressources » de 13,5 millions de dollars. Au titre de l'examen à l'échelle de l'organisation, il est proposé de modifier la structure de gestion. Ce changement est lié à la formulation d'un plan de gestion commun au Bureau régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique et au Bureau régional pour l'Asie du Sud, dans la mesure où ces deux bureaux présentent certaines similarités, tout en étant confrontés à des problèmes différents. La mise en place de services communs partagés permettra d'utiliser les ressources de manière plus rationnelle, notamment en ajoutant des fonctions techniques et administratives spécialisées dans de nouveaux domaines. Les domaines d'intervention du Bureau régional sont les suivants : survie et développement du jeune enfant; enseignement de base et égalité entre les sexes; le VIH/sida et les enfants, protection de l'enfant; analyse des politiques sociales; planification et suivi; et communication au service du développement. Au sein du Bureau, une équipe de conseillers sur les domaines d'action du PSMT collaborera avec le Centre de services partagés.

35. **Centre de services partagés du Bureau régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique et du Bureau régional pour l'Asie du Sud.** Le Centre de services partagés, qui sera situé à Bangkok, résulte d'une rationalisation et d'un réalignement des structures entrepris dans le contexte de l'étude de la structure administrative du Fonds. Le Centre aidera les deux bureaux régionaux à assurer le soutien et le contrôle des activités menées par le Fonds dans toute la région Asie-Pacifique dans des domaines clefs, grâce à ses compétences en matière d'évaluation, communication, de développement et de participation des adolescents, de préparation et de réaction aux situations d'urgence, d'approvisionnement, de gestion des ressources humaines, de technologies de l'information et des communications et d'activités opérationnelles. Une expertise technique supplémentaire, mobilisée en fonction des besoins grâce à d'autres ressources, viendra renforcer l'assistance technique apportée aux bureaux de pays. Ce réalignement permettra aux conseillers régionaux d'axer leur travail sur l'acquisition et la diffusion de connaissances spécialisées et l'assurance de qualité, de façon que les programmes soient mieux ciblés et formulés. En même temps, des ressources seront dégagées pour couvrir les fonctions supplémentaires indispensables de conseiller en matière de programme et de spécialiste dans un domaine technique particulier qui seront disponibles grâce au Centre.

F. Moyen-Orient et Afrique du Nord

36. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 prévoit 950 000 dollars au titre des ressources ordinaires et un plafond « autres ressources » de 10,5 millions de dollars. Le Bureau régional aidera les bureaux de pays à exécuter des programmes touchant les cinq domaines d'action privilégiés du PSMT ainsi que la formulation de plans de préparation aux situations d'urgence et d'organisation de secours. Son action s'étendra aux problèmes liés à la période de

transition de la crise à la reconstruction, au relèvement et au développement ainsi qu'au renforcement des capacités des pays à revenu intermédiaire. Le Bureau s'emploiera également à élaborer des programmes en faveur des jeunes en veillant à les y associer et à développer les capacités de mobilisation de ressources dans la région.

G. Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants

37. Le Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants aidera les bureaux de pays à transformer leur engagement en faveur des enfants; agira en tant que partenaire crédible pour influencer les choix politiques des partenaires, et fournira un appui aux bureaux de pays dans les cinq domaines d'action privilégiés du PSMT, en mettant l'accent sur les interventions en amont. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 prévoit 1,5 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et un plafond « autres ressources » de 14 millions de dollars.

38. L'analyse des politiques sociales et économiques sera axée sur la vulnérabilité persistante des enfants et des jeunes, l'analyse des politiques, y compris économiques, en faveur des enfants et la place faite aux enfants dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, les instruments d'adhésion à l'Union européenne et les réformes à l'échelle du système. L'accent sera mis sur la pauvreté et l'exclusion dont sont victimes les enfants, sur l'adoption de budgets favorables aux enfants et sur la planification décentralisée.

39. Les activités de planification, de suivi et d'évaluation mettront l'accent sur l'obtention de résultats, l'examen à moyen terme des programmes de pays donnant l'occasion de restreindre le nombre d'interventions de l'UNICEF de façon à mieux les cibler. Les systèmes de planification axés sur les résultats seront renforcés, la programmation des droits de l'homme sera mise à profit pour réorienter le nouveau cycle de bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et la collecte et l'analyse de données sur les indicateurs clefs, notamment grâce à la base de données TransMONEE, se poursuivront. Comme la région demeure vulnérable face aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme, la préparation aux situations d'urgence et la réduction des risques seront intégrées dans les programmes de pays.

40. En matière de protection de l'enfance, l'accent sera mis sur la mise en place ou le renforcement de systèmes de protection de l'enfance et d'administration de la justice pour mineurs, de façon à améliorer la capacité de protection des familles et de l'État. Ces mesures sont nécessaires pour inverser la tendance à la séparation des enfants de leur famille et pour garantir aux enfants des soins de qualité et une protection contre la violence et l'exploitation. Le Fonds renforcera son soutien stratégique à la réforme du système de protection de l'enfance dans tous les pays.

41. En ce qui concerne le VIH/sida, l'accent sera mis sur l'élaboration d'une stratégie de prévention du VIH fondée sur des preuves scientifiques et assortie d'une évaluation des coûts, couvrant les adolescents à risque et la transmission du VIH de la mère à l'enfant, l'élaboration de normes et le suivi et l'évaluation d'interventions de prévention ciblées. La santé, le développement et la participation des jeunes seront au cœur de l'action.

42. En matière d'enseignement de base, des moyens novateurs de lutter contre l'exclusion seront recensés, analysés, documentés et traduits en politiques et plans d'action de manière à améliorer les résultats. En Asie centrale, dans le Caucase et en Turquie, l'accent sera mis sur un enseignement accessible à tous et de qualité. En ce qui concerne l'éducation préscolaire, on s'emploiera à améliorer la couverture et la qualité des programmes, à élaborer des normes en matière d'apprentissage et à forger des partenariats régionaux.

43. En ce qui concerne la survie et le développement des jeunes enfants, l'accent sera mis sur les pays d'Asie centrale et du Caucase où la mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans est élevée et sur la fourniture d'un appui technique en vue de la réforme du système de santé. L'élimination des carences en iode et autres micronutriments demeurera prioritaire.

44. En matière de communication, on s'emploiera à renforcer les activités de sensibilisation menées auprès des gouvernements pour qu'ils renforcent leurs politiques et leur engagement en faveur de la protection de l'enfance et des droits des enfants et pour créer un environnement porteur. La page Web régionale sera développée et la Voix des jeunes sera amplifiée grâce à des initiatives comme le Réseau médias de la jeunesse.

IV. Programmes multinationaux

45. L'UNICEF propose de maintenir un plafond « autres ressources » pour les programmes multinationaux, de sorte qu'il puisse accepter des contributions qui ne rentrent pas précisément dans le cadre des plafonds « autres ressources » pour les bureaux de pays, les bureaux régionaux et le siège. Ce programme a pour objectif principal de permettre au Fonds de saisir les nouvelles occasions de venir en aide aux enfants qui se font jour aux niveaux régional, multinational, national, et, dans des cas exceptionnels, mondial, en sus des programmes visés par les plafonds approuvés dans le cadre des programmes de pays. Ce mécanisme offre la souplesse voulue pour recevoir et affecter de nouvelles contributions, d'un montant souvent élevé, qui couvrent plusieurs pays et ne peuvent pas immédiatement être prises en compte dans les limites des plafonds de financement approuvés, mais qui se justifient par le fait qu'elles permettent à l'UNICEF de mobiliser et de déployer des ressources supplémentaires afin d'atteindre plus vite ou de façon plus efficace les buts et objectifs fixés. Le projet de budget ventilé par domaine du programme est résumé dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3
Programmes multinationaux
(En milliers de dollars des États-Unis)

Domaine du programme	Autres ressources	
	Plafond approuvé 2006-2007	Plafond proposé 2008-2009
Éducation de base et égalité entre les sexes	10 000	5 000
Le VIH/sida et les enfants	29 500	30 000

<i>Domaine du programme</i>	<i>Autres ressources</i>	
	<i>Plafond approuvé 2006-2007</i>	<i>Plafond proposé 2008-2009</i>
Protection des enfants contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements	10 000	10 000
Promotion des politiques et partenariats pour les droits des enfants	10 000	5 000
Autres activités de sensibilisation et d'élaboration de programmes	5 000	5 000
Action humanitaire	16 000	15 000
Survie et épanouissement des jeunes enfants	90 000	90 000
Total	170 500	160 000

46. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, l'UNICEF a pu allouer un total de plus de 3,6 milliards de dollars au titre des autres ressources, dont 38 % ont servi dans des situations d'urgence, les 62 % restants ayant servi à financer des programmes ordinaires. Sur la somme consacrée aux programmes ordinaires, 85 % ont été alloués aux plafonds « autres ressources » des programmes de pays approuvés par le Conseil d'administration. Moins de 10 % ont été alloués aux trois catégories de plafonds « autres ressources » pour les programmes multinationaux : bureaux du siège (7 %), bureaux régionaux (4 %) et programmes multinationaux (5 %) par grand domaine de programme[†]. Le présent projet fixe à 160 millions de dollars le plafond « autres ressources » pour les programmes multinationaux par grand domaine de programme pour l'exercice 2008-2009, en plus des autres plafonds proposés plus haut pour le siège et les bureaux régionaux.

V. Projets de décision

Projet de décision 1

Projet de budget des programmes financés à partir des ressources ordinaires pour l'exercice biennal 2008-2009

47. Il est recommandé que le Conseil d'administration adopte le projet de décision ci-après concernant le projet de budget des programmes financés à partir des ressources ordinaires pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre des activités du siège et des bureaux régionaux :

Le Conseil d'administration

Décide :

a) D'approuver pour l'exercice biennal 2008-2009 un budget-programme d'un montant de 28 750 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires (autres que le Fonds pour les programmes d'urgence). Ce montant sera réparti comme suit :

[†] L'expression « programmes multinationaux » renvoie généralement au regroupement des trois catégories de plafonds « autres ressources ».

	<i>En milliers de dollars É.-U.</i>
Siège	
Division des ressources humaines	–
Division de la communication	5 700
Politiques et pratiques	3 650
Bureau des programmes d'urgence	1 050
Bureau de l'évaluation	1 900
Collecte de fonds et partenariats privés (Genève et New York)	600
Alliances avec le public et mobilisation de ressources (New York, Bruxelles, Tokyo)	100
Bureau du Directeur général	600
Division des programmes	4 100
Bureau de la recherche	1 200
Division des approvisionnements	1 000
Total partiel	19 900
Bureaux régionaux	
Afrique de l'Est et Afrique australe	1 500
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	1 500
Amériques et Caraïbes	950
Asie de l'Est et Pacifique	1 500
Asie du Sud	950
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants	1 500
Moyen-Orient et Afrique du Nord	950
Total partiel	8 850
Total	28 750

b) D'approuver un montant de 60 millions de dollars au titre du budget du Fonds pour les programmes d'urgence pour l'exercice biennal 2008-2009;

c) D'autoriser l'UNICEF à gérer le plus efficacement possible les crédits ouverts au titre de chacun des fonds. L'UNICEF pourra, sans autre autorisation du Conseil d'administration, approuver, s'il y a lieu, le virement de crédits entre les fonds, jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 10 % du budget approuvé pour le fonds bénéficiaire.

Projet de décision 2

Prévisions budgétaires pour les activités financées par d'autres ressources pour la période 2008-2009

48. Il est recommandé que le Conseil d'administration adopte le projet de décision ci-après concernant les prévisions budgétaires pour les activités financées par d'autres ressources pour la période 2008-2009 au titre des activités du siège, des bureaux régionaux et des programmes multinationaux :

*Le Conseil d'administration**Décide :*

a) D'approuver un plafond de 456 826 000 dollars pour le budget-programme à financer au moyen des autres ressources pour l'exercice biennal 2008-2009, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins particulières. Ce montant sera réparti comme suit :

	<i>En milliers de dollars É.-U.</i>
Siège	134 200
Bureaux régionaux	162 626
Programmes multinationaux	160 000
Total	456 826

b) D'approuver, pour l'exercice biennal 2008-2009, un montant total de 456 826 000 dollars à financer au moyen des autres ressources. Si nécessaire, des fonds dépassant les montants indiqués pour chaque domaine d'activité et région pourront être reçus à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas les limites approuvées.